

À Montreuil, le vendredi 1er mai 2020

MONOPRIX SE SERT DE LA CRISE POUR ACCROITRE SA RENTABILITÉ ALLANT JUSQU'À L'ILLÉGALITÉ

Pour Monoprix il n'y a pas de petits profits.

La crise aidant, l'enseigne se sert de tous les dispositifs exceptionnels, voire même illégaux, pour gonfler leur chiffre d'affaires, tandis que leurs salarié.e.s peinent à joindre les deux bouts et croulent sous la charge de travail.

Alors même que Monoprix fait partie des commerces autorisés à ouvrir durant le confinement, la direction a décidé de mettre les salarié.e.s de 61 magasins en activité partielle sous couvert de baisse de chiffre d'affaires. Pourtant la cadence et la charge de travail ne cessent d'accroître pour les travailleur.se.s, tout comme le e-commerce.

Tout en recourant au dispositif de chômage partiel, récupérant ainsi de la trésorerie de l'État, Monoprix, non seulement, fait appel à des auto-entrepreneurs pour ajuster le manque de personnel ici et là mais se permet également d'étendre le travail de nuit au-delà de 22H30 et avant 5H du matin, sur plusieurs magasins, contrevenant allègrement et sans scrupule aux dispositions légales et conventionnelles.

Peu importe la crise, peu importe la loi et les dispositions conventionnelles, peu importe la santé des travailleur.se.s, Monoprix n'a qu'un seul objectif, augmenter sa rentabilité coûte que coûte, tout en payant le moins possible ses salarié.e.s, allant jusqu'à faire volteface concernant leur promesse d'une prime qui se voit fondre comme neige au soleil.

Pour la Fédération CGT Commerce et Services, aucun impératif économique ne saurait primer sur les droits et la santé des travailleur.se.s. Nous interpellons les autorités compétentes pour faire cesser ces dérives mortifères et scandaleuses et continuerons à veiller aux intérêts des travailleur.se.s fortement mis à mal depuis le début de cette crise sanitaire.

Contacts presse

Marie-Christine ARIBART
DSC CGT MONOPRIX
Mail : cgt.monoprix@gmail.com

Amel KETFI
Secrétaire Fédérale
Tél : 06 16 96 67 53